

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 21/02

Le ONZE février de l'an deux mille vingt et un, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Véronique HAITCE.

Etaient présents : *Mmes Marie-Laure BOUCHERET, Anne-Claire CAMAIN, Julie COLLANGE, Corinne LACOSTE, Nathalie MONTADAT, Sandrine VANCOPPENOLLE MM ALMERO Jean-Jacques, Eric GEORGET, Hubert MARTY, Denis VAILLANT, Laurent ZANDONA*

Procurations : *Mme Mathilde PEYREGA à M. ZANDONA Laurent, M. Domingo MUJICA à M. Hubert MARTY*

Absent : *M. Pierre ROGNANT*

Date de convocation : 5 février 2021

Secrétaire de séance : *Madame Anne-Claire CAMAIN*

Objet : Subvention exceptionnelle à l'association APEMICA

Madame le Maire propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle au titre de l'année 2020 d'un montant de 200 € à l'association APEMICA.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € pour l'année 2020 attribué à l'association APEMICA.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme en mairie, le 11 février 2021.

Fait à Goyrans, le 11 février 2021.

Le Maire


Véronique HAITCE